

## MAIRIE de BARD

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL *Séance ordinaire du mardi 26 mai 2020, régulièrement convoqué le 19/05/2020*

Etaient présents : Richard MAZET, Thibaut ROCHE, Quentin PÂQUET, Mathilde LANGUE, Léa ROIRON, Isabelle HUC, Michelle PRESLES, Marc MEUNIER, Thierry MAUDUIT, Sandra GOURBIERE, Emilie GASCARD, Michel RICCOBENE, Patricia CHAUVE, Guy CARRON.

Absence (s) excusée (s) : Pascal GEORGES

Pouvoir : Pascal GEORGES donne pouvoir à Patricia CHAUVE

Secrétaire élu (e) : Michelle PRESLES.

#### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le maire sortant, Quentin PÂQUET qui a convoqué les élus :

- fait l'appel des conseillers municipaux,
- les déclare installés dans leurs fonctions,
- passe la présidence au doyen d'âge, Guy CARRON.

La présidence est donc ensuite assurée par ce dernier.

#### ELECTION DU MAIRE

Le doyen vérifie que le quorum est atteint et fait procéder à l'élection du maire.

Est élu Quentin PÂQUET (14 POUR – 1 BLANC).

Une fois le Maire élu, c'est lui qui assure la présidence du Conseil municipal.

#### FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION

Le nombre d'adjoints est fixé à 1.

Est élue première adjointe Michelle PRESLES (14 POUR – 1 BLANC).

#### LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le maire donne lecture de la Charte de l'élus local.

#### DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil décide à l'unanimité de déléguer au maire l'ensemble des attributions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT (24 délégations).

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du Conseil jeudi 11 juin 2020 à 20h00 au Perron.

*Vu pour être affiché le 2 juin 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25  
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire  
Quentin PAQUET

